



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 11 septembre, 2025, le règlement suivant:

➤ ***Adoption du règlement 473 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout.***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville [au **www.napierville.ca**](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 18 septembre 2025.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière